

## CHARTRE DES DEPLACEMENTS SPORTIFS DES EQUIPES CÔTE D'AZUR

Vous avez été sélectionné pour porter le maillot de l'équipe Côte d'Azur, cela est un honneur que d'autres vous envient certainement ! Ce privilège implique l'engagement de respecter les règles précisées ci-dessous :

### 1) Comportement sportif :

Vous allez appartenir pendant ce déplacement à une équipe différente de celle à laquelle vous appartenez d'habitude. Nous vous demandons, le temps de la sélection, d'être au service du maillot de la Côte d'Azur.

### 2) Comportement extra-sportif :

Tout comportement qui porterait atteinte à l'honneur du maillot entraînerait votre exclusion immédiate de la sélection. Vous serez renvoyé à votre domicile, par train. Vos parents seront prévenus de votre lieu et horaire d'arrivée. Il leur appartiendra de venir vous récupérer.

### 3) Equipement :

Un équipement vestimentaire vous sera confié en échange de votre licence, qui ne vous sera restitué que lorsque vous aurez rendu la totalité de ce dernier.

### 4) Matériel :

Vous devrez arriver sur le déplacement avec un matériel propre et en parfait état de fonctionnement. Pendant toute la durée du déplacement, vous serez responsable de votre matériel.

*Votre sélection ne sera définitive que lorsque vous aurez renvoyé le coupon ci-dessous CTS. BERARD Charly-166 route de Saint-Antoine - 06200 NICE*



---

### COUPON- REPONSE

Le coureur (Nom-Prénom) :

Participera à l'épreuve :

Et s'engagera à respecter la charte fixée pour les déplacements.

Si l'athlète est mineur, ses parents autorisent les accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation.

Date : -----

Le coureur :

Date

Les parents (Pour les mineurs)